AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-4-68 776157

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)

(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES (face à l'Hippodrome)

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL

25 F

Supplément n° 1 au bulletin n° 91 — 19 AVRIL 1968

/AVERTISSEMENTS/

POMMIER - POIRIER

TAVELURES - Le temps doux et humide qui se manifeste depuis le début de cette semaine permet un accroissement rapide des surfaces foliaires. Les nouveaux organes, sans couverture de fongicide, sont très réceptifs à la maladie. Par ailleurs, la quantité d'ascospores émise risque d'augmenter dans des proportions importantes.

En conséquence, il convient d'effectuer un nouveau traitement dès les premiers jours de la semaine du 22 au 28 Avril.

REMARQUE - En cas de "lessivage" par une pluie survenant avant ressuyage de la bouillie, renouveler immédiatement le traitement sans attendre un nouvel avis de la Station.

/INFORMATIONS/

HARICOT

MOUCHE DES SEMIS - La lutte contre cet insecte peut être réalisée avec l'un des produits suivants :

- par traitement de la semence :

- Trichloronate : 100 gr de M.A. pour 100 kg de graines
- Carbophénothion: 300 gr " " " " "
- Diéthion : 300 gr " " " " "

Avant de traiter la semence avec l'insecticide, il est recommandé de l'enrober de Thirame à raison de 160 gr de M.A. par quintal.

P.233

../..

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

- <u>par traitement du sol en localisation</u>

- Parathion : 1,2 kg de M.A./ha
- Trichloronate: 1,2 kg de " "

Dans ce cas, réaliser également un traitement de la semence au Thirame.

POMME DE TERRE DE PRIMEUR

<u>MILDIOU</u> - Cette maladie se développe souvent à partir de repousses contaminées qui apparaissent sur les tas de déchets de triage placés parfois à proximité des cultures.

Il est donc recommandé de détruire ces repousses par application d'un défanant ou de chaux vive.

PIEGEAGE DES GUEPES

Dans les vergers où les guêpes causent habituellement des dégâts aux fruits pendant l'été, penser à réaliser le piégeage des "fondatrices" de fin avril à début juin. Chaque capture de "fondatrice" correspond à l'élimination d'un guépier comprenant plusieurs centaines d'ouvrières en Aout-Septembre.

Les pots-pièges doivent être disposés par groupes de 3 à 5, en différents points du verger, chacun couvrant environ 30 ares de plantation.

Le liquide attractif (bière ou cidre pur ou additionné d'un peu d'eau) sera renouvelé assez souvent lors des périodes chaudes afin qu'il soit très efficace au moment où les fondatrices deviennent particulièrement actives.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles

G. PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

J. DELOUSTAL.